

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 30 décembre 2020 relatif au programme régional de la forêt et du bois de la région Nouvelle-Aquitaine

NOR : AGRT2033228A

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 30 décembre 2020, le programme régional de la forêt et du bois de la région Nouvelle-Aquitaine est arrêté.

Le programme régional de la forêt et du bois et la déclaration prévue à l'article L. 122-9 du code de l'environnement peuvent être consultés à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Nouvelle-Aquitaine à l'adresse suivante : DRAAF Nouvelle-Aquitaine, 1, rue Kiéser, CS 31387, 33077 Bordeaux Cedex, et sous le lien : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Programme-Regional-de-la-Foret-et>.